



Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
European & Global
Geoparks (Unesco)
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Délibération **2021 CS 79** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : GEOPARC – PROGRAMME D' ACTIONS 2021-2023

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 novembre 2021 à 17h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 23 novembre 2021, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Gargas.

- Le quorum était atteint avec 74 votants :
- 48 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Thierry RICARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Jean-Louis DELPIANO, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Sandro KERMARREC, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Yoann POBES, Grégory BALLIN, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Jérôme DUBOIS, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Madame Ghislaine PINGUET à Monsieur Patrice VARAIRE
Madame Pierrette FRIMAS à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Madame Yolande PRIMO à Monsieur Pascal RAGOT
Madame Béatrice TERRASSON à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Madame Noëlle TRINQUIER à Madame Dominique SANTONI

Monsieur

Monsieur Sébastien TROUSSE à Monsieur Michel NOUVEAU
Monsieur Emmanuel LUTHRINGER à Monsieur Marc BOTTERO
Monsieur Alain FERETTI à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Monsieur Serge VANNEYRE à Monsieur Sandro KERMARREC
Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Antoine HEIL
Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA à Madame Charlotte CARBONNEL
Monsieur Paul COPETE à Monsieur Denis VERKIN
Monsieur Richard ROUZET à Monsieur Marc DUVAL

Monsieur Pierre POURCIN à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC
Monsieur Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Monsieur Cyril JUGLARET à Madame Jacqueline BOUYAC

Etaient excusés :

Madame Hélène BLEUZEN, Béatrice VINCENT, Karine MASSE, Laurence DE LUZE

Monsieur Philippe ANGELETTI, Kevin ROLANDO, Luc MILLE, Sergio ILOVAISKY CANO

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Cécile DESIRE, Jeanne BENIHYA VERDE,

Messieurs Jean-Louis BOCQUIS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 : Protéger et valoriser le patrimoine géologique et son orientation C.2 :

Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° V-TE-1 du 21 octobre 2021, approuvant les 7 contrats départementaux de solidarité territoriale ;

Considérant l'intérêt de ce projet qui vise à :

- renforcer la visibilité du Géoparc mondial UNESCO du Luberon d'un point de vue institutionnel, touristique et environnemental ;
- mobiliser les acteurs locaux pour la valorisation des patrimoines, notamment ceux liés à l'exploitation des ressources minérales ;
- mobiliser les acteurs locaux pour la promotion du géotourisme par la mise en œuvre d'actions de communication et d'événements sur le territoire ;
- accroître la participation au Géoparc mondial UNESCO du Luberon aux activités des réseaux européens et mondial des Géoparcs et renforcer son partenariat, favorisant ainsi la valeur internationale du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** la mise en œuvre du programme d'actions 2021-2022 du Géoparc ;

- **VALIDER** le plan de financement prévisionnel associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)		
Animation du projet de valorisation des ressources minérales dans les Alpes-de-Haute-Provence (réactivation du projet Chemins du patrimoine) Animation événementiel Géoparc Communication : renouvellement de la carte géotouristique, Vidéos de géosites dans les Alpes de Haute-Provence	14 400	Conseil Départemental 04	80 %	14 400
Frais de déplacements, missions participation aux réseaux européen et mondial des Géoparc UNESCO	1 500	Participation Parc Crédits	20 %	1500
Cotisations aux réseaux Géoparc	2 100	Participation Parc ingénierie		2100
Total	18 000	Total	100 %	18 000

- **SOLLICITER** l'aide financière au Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI